



**Municipalité de Servion**

Servion, le 5 juin 2024

**Au Conseil communal**  
1077 Servion

### **Préavis municipal n° 07-2024**

**Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour :**

**La lutte contre les inondations à la STEP de Servion, par :**

- **La mise en place d'un collecteur d'eaux claires et de caniveaux**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### ***Préambule***

La STEP de Servion est située en contrebas, quasi en limite avec la Commune d'Oron, et à proximité du ruisseau du Parimbot. Elle se trouve à côté d'un chemin qui est légèrement plus haut que sa cour extérieure.

De manière répétée, des inondations se produisent dans ce secteur lors de grosses précipitations. Cette situation est défavorable à un traitement efficace des eaux usées et nécessite à chaque fois un nettoyage approfondi à cause des limons qui s'y déposent.



## Analyse de la situation

Les eaux responsables de ces inondations proviennent principalement de deux secteurs :

- Le secteur agricole situé en amont via le chemin du cimetière
- Le secteur du ruisseau situé juste en amont, qui se jette dans le ruisseau du Parimbot.



### Eaux qui proviennent du secteur agricole

Pour ce qui est des eaux qui proviennent du secteur agricole, elles sont dirigées d'une part dans un réseau de canalisations et d'autre part en surface. La canalisation est en béton et a un diamètre de 200mm. Environ 20 m avant d'arriver à son exutoire, sa pente est de 1% alors qu'elle était de plus de 6 % auparavant. Du coup dans ce tronçon, sa capacité d'évacuation est nettement diminuée. Il y a un autre facteur qui n'améliore pas la situation : la canalisation plus grande dans laquelle elle se jette est en sous-capacité hydraulique en cas de forte pluie.

### Eaux qui proviennent du ruisseau

Cette canalisation plus grande, d'un diamètre 700mm, reprend les eaux du ruisseau. Celui-ci a été mis sous tuyau pour les passages sous les chemins et se poursuit en souterrain devant la STEP jusqu'à son exutoire qui est le ruisseau du Parimbot. Habituellement lors de forts orages, le ruisseau ne sort pas de son lit. Dans ce cas de figure, le ruisseau ne déborde pas en surface.

En revanche, cela se produit dans des cas exceptionnels tels que ceux qui ont été vécus en novembre 2023. Dans ce cas, il y a un flux important qui déborde et suit le chemin en béton. Ce chemin a un dévers tel que ces eaux viennent se déverser directement dans l'enceinte de la STEP.

### Mesures déjà en place et efficacité

Il existe des caniveaux aux portails d'entrée de la STEP. Seulement, ils sont trop petits pour absorber les débits qui arrivent et situés trop bas dans la pente. Un autre problème, plus important, provient d'un refoulement de l'eau depuis la canalisation où passe le ruisseau. De plus, tout le réseau de canalisations qui provient des champs est branché dans ce ruisseau sous tuyau.

## **Projet**

Le projet consiste à mettre en place un nouveau collecteur en polypropylène (PP-HM, classe de résistance SN16) de diamètre 315mm sur une longueur de 61m (lettres **A-F** sur le plan), le long du chemin situé devant la STEP. Dans ce collecteur, qui est dans le prolongement du réseau provenant des champs (**F**), il est prévu de reprendre 3 nouveaux caniveaux (**E-D**, **C**, **B-A** ; largeur de 20 cm et longueur totale de 21m), qui font barrière le long des entrées de la STEP. Ces caniveaux sont situés avant la pente qui mène à la cour de la STEP, afin d'éviter une prise de vitesse de l'eau.

L'idée est de bien séparer le flux provenant des champs de celui provenant du ruisseau. Dans ce sens il est nécessaire, à la fin du chantier, de boucher l'arrivée de l'ancien collecteur du secteur agricole dans la chambre de jonction avec le collecteur du ruisseau (**xD**). De plus, les anciens caniveaux sont supprimés et leurs tuyaux d'évacuation bouchés (**xC**) pour éviter tout nouveau refoulement depuis le collecteur du ruisseau.

Ces travaux, qui se font en fouilles ouvertes, nécessitent finalement la réfection d'une partie de la chaussée en revêtement bitumineux.

Les travaux sont prévus sur un domaine public, ou dans une banquette de chemin.

Une procédure d'appel d'offres des travaux de génie civil en procédure de gré à gré, conforme à la loi sur les marchés publics, a été réalisée, afin de connaître le montant des travaux.

## Montant des travaux

Le devis général est le suivant, et est basé sur des soumissions reçues :

		Canalisations
A.	GENIE CIVIL	88'800.00
B.	TRAVAUX GEOMETRIQUES	3'600.00
C.	INGENIEURS ET SPECIALISTES	12'000.00
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	104'400.00
	DIVERS ET IMPREVUS ~10 %	11'233.65
	MONTANT TOTAL HT	115'633.65
	TVA 8.1 %	9'366.35
	<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>125'000.00</b>

Malheureusement il n'y a pas de subventionnement possible pour ce genre de travaux.

## Crédit - Financement – Amortissement

### Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 125'000.00 TTC.

### Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge, dans la mesure du possible, par les liquidités disponibles. Si nécessaire, un emprunt sera contracté pour tout ou partie du crédit demandé, ceci aux meilleures conditions du marché.

### Amortissement comptable :

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) a été modifié le 29 novembre 2023 avec effet au 1er janvier 2024.

L'amortissement proposé est fixé en application du nouvel article 17 al. 1 RCCom et de son annexe 1, soit :

- Conduites d'évacuation : durée 60 ans.

Solde de l'amortissement calculé sur l'investissement net et comptabilisé par annuités égales selon durée mentionnée plus haut.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :


### Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal n° 07-2024 du 5 juin 2024,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 24 juin 2024, décide

- la mise en place d'un collecteur d'eaux claires et de caniveaux le long de la STEP de Servion,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 125'000.00,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.

Au nom de la Municipalité

  
Le Syndic  
Jérôme Oberson



  
Le Secrétaire  
Christophe Chaillet

Préavis adopté par la Municipalité, hors séance, le 5 juin 2024

Municipaux responsables : M. Olivier Auberson, en charge des canalisations  
M. Jérôme Oberson, Syndic et en charge des finances

Annexe : plan de situation à l'échelle 1 : 250

